

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2020

Fondettes, le 11 décembre 2020

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 30
Représentés par pouvoir : 3
Nombre de votants : 33

L’an deux mille vingt, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, François PILLOT, Corinne LAFLEURE, Sylvain DEBEURE, Nathalie LECLERCQ, Hervé CHAPUIS, Laëtitia DAVID, Serge GRANSART, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Gérard PICOT, Catherine PARDILLOS, Joëlle BOIVIN, Philippe BOURLIER, Anne DUMANT, Christophe GARNIER, Frédéric JAMET, Françoise FRAYSSE, Alain CERVEAU, Valérie DUNAS, David BRAULT, Nolwenn LANDREAU, Solène ETAME NDENGUE, Gaëlle GENEVRIER GALLICE, Camille LECUIT, Pascal CHAZARIN, Thierry DREANO, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Benjamin THOMAS.

Représentés par pouvoir : Benoît SAVARY a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Anne MENU a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Adrien COCHET a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS.

Secrétaires de séance : François PILLOT et Nathalie WILLAUME-AGEORGES.

Session ordinaire

1. DL20201210M01 – Finances locales – Décision modificative budgétaire n°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, adopte la décision modificative n°3 sur le budget général 2020 ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
024 01 ADM	Produits de cession	2 366,00 €
DEPENSES		
107 2188 411 LG	Régul. Opération G.Pilorger	186,00 €
2051 020 ADM	Logiciels	10 460,00 €
2031 020 ADM	Etudes	4 464,00 €
211 820 UD	Acquisitions terrains	-12 744,00 €
2135 020 VS1	Installations de bâtiments	62 400,00 €
2313 020 VS1	Travaux de bâtiments	-62 400,00 €
TOTAL		2 366,00 €

2. DL20201210M02 – Finances locales – Création d'un fonds de soutien pour l'achat de vélos électriques et traditionnels par les Fondettois en 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un fonds de soutien de 40 000 € pour l'année 2021 à destination des habitants de Fondettes pour l'achat d'un vélo électrique ou d'un vélo traditionnel par foyer ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes formalités administratives et à signer tout document en application de la présente délibération ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrit sur le budget 2021.

Conditions financières et réglementaires :

Vélos électriques : une aide de 50 % du montant de l'achat d'un vélo sera octroyée avec un montant maximum de 300 € par achat. Le nombre de demandes validées sera limité à 100 dossiers par an (1 demande par foyer).

Vélos traditionnels : participation communale dans la limite de 50 % du montant de l'achat avec un maximum de 100 € par achat. Le nombre de demandes validées sera limité à 100 dossiers par an (1 demande par foyer).

Autre modalité : les vélos devront obligatoirement être achetés en France.

Date limite de dépôt des dossiers à la mairie : 1^{er} décembre 2021

3. DL20201210 – Finances locales – Convention de financement avec la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de la Région Centre-Val de Loire au titre de la prévention et de l'animation du secteur jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les conventions avec la FRMJC de la Région Centre pour le financement d'un poste de direction et d'un poste d'animateur à temps complet au titre de la prévention et de l'animation du secteur jeunesse de l'association culturelle et d'animation de Fondettes « L'Aubrière », pour l'année 2021 ; autorise Monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions pour l'année 2021 et tout document en application de la présente délibération ; précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours.

Convention FRMJC - Participations prévisionnelles année 2021		
Désignation	Poste de direction d'établissement	Poste d'animation socio-culturel
Contribution FRMJC Centre	7 000 €	3 500 €
Participation de l'association L'Aubrière	/	1 472 €
Coût pour la Ville de Fondettes	69 235 €	33 790 €
Coût annuel total	76 235 €	38 762 €

4. DL20201210M04 – Fonction publique – Création de trois postes temporaires d'agent recenseur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer trois postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement sur le territoire de fondettes ;

décide que :

- Les agents recenseurs seront payés à raison de

- Feuille logement..... 0,63 € (brut)
- Bulletin étudiant 0,63 € (brut)
- Feuille immeuble collectif..... 0,63 € (brut)
- Bulletin individuel..... 1,50 € (brut)
- Bordereau de district..... 6,00 € (brut)

- La Collectivité versera une somme de 175 € (brut) pour les frais de transport ainsi que 50 € (brut) pour la tournée de reconnaissance ;

- Les agents recenseurs recevront une somme de 50 € (brut) pour chaque séance de formation ;

- décide de désigner un coordonnateur d'enquête qui, en tant qu'agent de la collectivité, bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions ; autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune.

4B. DL20201210M04 – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de transformer un poste de rédacteur à temps complet en un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet ; les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

5. DL20201210M05 – Institutions et vie politique – Rapport d'activité 2019 du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel d'activité 2019 du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes. Ce rapport présente les événements de l'année écoulée et comporte les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de l'activité de la restauration. Le rapport 2019 est mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

6. DL20201210M06 – Institutions et vie politique – Rapports métropolitains 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019. Le rapport annuel 2019 a été présenté au Conseil Métropolitain le 23 novembre dernier. Dans ce rapport sont décrites les activités eau et assainissement à l'échelle de la Métropole. Le rapport 2019 est mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie et par téléchargement sur le site internet « tours-metropole.fr »..

7. DL20201210M07 – Institutions et vie politique – Rapport métropolitain 2019 sur le prix et la qualité du service de collecte et de valorisation des déchets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de la collecte et de la valorisation des déchets de Tours Métropole Val de Loire pour l'année 2019. Le rapport annuel est mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie et par téléchargement sur le site internet « tours-metropole.fr ».

8. DL20201210M08 – Institutions et vie politique – Rapport d'activité 2019 de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2019 de Tours Métropole Val de Loire. Ce rapport est mis à la disposition du public par téléchargement sur le site internet « tours-metropole.fr ».

● Délégations du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du maire prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire. Toutes les décisions du maire sont publiées dès leur transmission au contrôle de légalité.

Affiché à Fondettes, le 14 décembre 2020

Le Maire de Fondettes,
Cédric de Oliveira



Hôtel de ville
35 rue Eugène Goüin - CS 60018 – 37230 Fondettes
☎ 02 47 88 11 11 / Fax : 02 47 42 29 82 / Courriel : mairie@fondettes.fr
www.fondettes.fr